

ECOLE PRIMAIRE



Saint Martin, 05 120 **St Martin de Queyrières**

Accueil : 04 92 21 34 76 - Direction : 04 92 21 33 42

Cantine : 04 92 21 34 39 Portable directeur : 06 84 76 02 17

Site : <http://www.ec-st-martin-de-queyrieres.ac-aix-marseille.fr>

Mail : eepu05.stmartindequeyrieres@ac-aix-marseille.fr

**Livret d'accueil -
Année scolaire
2023-2024**

A l'attention des parents d'élèves

Pour cette nouvelle année scolaire, ce livret vous apporte des informations utiles pour vous aider à accompagner au mieux la scolarité de votre enfant tout au long de l'année.

Important : tous les échanges entre l'école et les familles se font EXCLUSIVEMENT avec l'application PRONOTE ; cela suppose que chaque parent se connecte une fois au moins par jour à l'application Pronote (soit sur INTERNET, soit sur l'APPLICATION installée sur le TELEPHONE PORTABLE ou LA TABLETTE)

Bonne rentrée scolaire à toutes et tous ! **Le directeur, Michel Giraud-Sauveur**

Sommaire du livret

Page

- Le calendrier scolaire 2023-2024 1
- Le personnel de l'école, les horaires de l'école 2
- Fréquentation scolaire, Assurances scolaires, Liaison école-familles 3
- Propositions pour accompagner votre enfant dans ses apprentissages et les livres de la bibliothèque parentale 4
- Le réseau d'aide spécialisée 5
- Les services de santé scolaire et protection maternelle et infantile 6
- Les services de cantine, de garderie, responsables des divers services 7
- Le ramassage scolaire et le réseau Les Ecrins 8

Le calendrier scolaire 2023-2024

| | |
|--------------------------|---|
| Rentrée des classes | Lundi 4 septembre 2023 à 8 h 30 |
| Vacances de la Toussaint | Du vendredi 20 octobre 2023 après la classe au lundi 6 novembre 2023 au matin |
| Vacances de Noël | Du vendredi 22 décembre 2023 après la classe au lundi 8 janvier 2024 au matin |
| Vacances d'hiver | Du vendredi 23 février 2024 après la classe au lundi 11 mars 2024 au matin |
| Vacances de printemps | Du vendredi 19 avril 2024 après la classe au lundi 6 mai 2024 au matin |
| Vacances d'été 2024 | Le vendredi 5 juillet 2024 après la classe |

Il n'y aura pas classe le vendredi 10 mai 2024 qui sera vaqué (lendemain du jeudi de l'Ascension)

Le personnel de l'école

Le personnel enseignant :

Directeur : Michel GIRAUD-SAUVEUR

Les enseignants pour l'année 2023-2024

Isabelle GIRAUD-SAUVEUR - Audrey MATHIEU – Nicolas LEMAITRE : temps complet

Laetitia LAFOND (trois-quarts temps) et Eva PIARULLI (1/4 temps)

Caroline JACOB (trois-quarts temps) et Eva PIARULLI (1/4 temps)

Cécile ROESCH (enseignante remplaçante rattachée à l'école)

Le personnel communal en 2023-2024 :

Coordonnatrice des services périscolaires : Géraldine CROUX

Aide-maternelles ; Magali CORDELIER, Bénédicte REYNAUD et Amélie FINE

Le personnel de la cantine et de garderie : Émilie PASQUIER, Géraldine CROUX, Magali CORDELIER, Bénédicte REYNAUD et Amélie Fine.

Arrivée et départ du ramassage scolaire : Magali CORDELIER, Bénédicte REYNAUD, Amélie FINE, Emilie PASQUIER.

Entretien des locaux : Sylvie PICARD, Magali CORDELIER, Bénédicte REYNAUD, Amélie FINE, Émilie PASQUIER, Géraldine CROUX.

Les horaires de l'école

Les élèves sont accueillis par les enseignants 10 minutes avant le début des cours, c'est à dire à partir de 8 h 20 le matin et 13 h 30 en début d'après-midi

| Horaires | |
|-------------------|---|
| 7 h 30 | Garderie |
| 8 h 30 | Ecole |
| 12 h 00 | Pause méridienne |
| 13 h 00 | Garderie |
| 13 h 40 | Ecole |
| 16 h 10 | Fin des cours |
| 16 h 10 | Garderie gratuite - Ou parents Ou ramassage scolaire |
| 16 h 45 à 18 h 15 | Garderie payante |

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Les motifs valables d'absence sont : la maladie de l'enfant, la maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, un événement familial exceptionnel : décès, naissance, mariage ou autre événement de grande importance et nécessitant un déplacement, avec pour conséquence une absence d'un à deux jours, l'absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent, sauf si cette absence correspond à des vacances des parents.

Tous les autres motifs ne sont pas prévus par les textes en vigueur.

En cas d'absence prévisible (événement familial), les parents doivent informer l'école sur PRONOTE en étant précis concernant le motif de la demande : **la simple expression 'raisons familiales'** n'est pas assez précise.

A partir de 4 demi-journées d'absence pour motif non valable, le directeur informe l'Inspection Académique.

Vous devez IMPERATIVEMENT informer l'école de l'absence d'un enfant, le matin ou en début d'après-midi avant le début des cours, directement **sur l'APPLICATION PRONOTE**

- Aller dans la rubrique carnet de liaison, puis cliquer sur Absences
- Puis cliquer sur prévenir d'une absence, choisir les dates de l'absence, choisir le motif
- Ecrire un commentaire afin de préciser le motif
- Joindre un justificatif si vous en avez un (certificat médical, ...) : vous pouvez le prendre en photo avec votre téléphone
- Puis cliquer sur valider

ENTRÉES ET SORTIES DES ÉLÈVES

Veillez respecter les horaires :

Tous les élèves doivent être arrivés à l'école au plus tard à 8 h 30 le matin et à 13 h 40 l'après-midi.

A partir de 8 h 30 et 13 h 40 (sonnerie), il ne doit plus y avoir de parents dans l'école, afin que nous puissions travailler sans être dérangés.

Les élèves des classes maternelles ne peuvent quitter l'école qu'accompagnés d'un adulte : parent ou adulte désigné obligatoirement par écrit. La seule prise en charge par un frère ou une sœur ne suffit pas pour des raisons de sécurité.

Les portes de l'école, ainsi que le portail, sont fermées pendant les temps de cours.

Sortie à midi et à 16 h 10 : avant de s'engager sur la passerelle, es parents doivent attendre sur le parvis que les enfants qui prennent le car soient sortis de l'école.

Nous demandons aux parents d'élèves de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces règles soient respectées.

LIAISON ÉCOLE-FAMILLE

Il est important de rencontrer régulièrement l'enseignant de votre enfant. Ne pas hésiter à solliciter un rendez-vous.

Divers outils sont utilisés pour vous informer sur la vie de l'école et des classes, pour prendre rendez-vous avec les enseignants.

Pronote primaire : c'est désormais avec cette application que l'école communique avec les familles.

Se connecter sur Pronote avec vos identifiants : <https://0050256b.index-education.net/0050256b/pronoteprimaire/api/portail.html>

Il est conseillé d'installer L'APPLICATION PRONOTE sur votre téléphone portable

Les parents y trouvent :

- **Un agenda** avec les sorties et actions prévues par les classes pour l'ensemble de l'année
- **La rubrique absences** : pour permettre aux parents de signaler les absences de leur enfant
- **Le cahier de texte** : les devoirs à faire par les élèves à la maison
- **Un certificat de scolarité** - **Le règlement intérieur de l'école**
- **Le carnet de liaison :**
 - Carnet de la classe : pour consulter toutes les informations envoyées par l'école et l'enseignant
 - Carnet personnel : pour communiquer directement avec le directeur ou l'enseignant ou Géraldine Croux
- **Pour envoyer un message :**
 - Aller dans carnet de liaison, puis carnet personnel
 - Cliquer sur nouveau message :
 - vous pouvez choisir les destinataires parmi les professeurs, parmi le personnel communal (pour joindre Géraldine Croux)
 - pour contacter le directeur : cocher simplement la case « transmettre à la direction »

Il est indispensable de se connecter au moins une fois par jour

- **Le téléphone de l'école** : 04 92 21 34 76
- **Portable du directeur** : 06 84 76 02 17
- **Le livret scolaire sera transmis aux familles au moins deux fois au cours de l'année scolaire.**
- **Le site Internet de l'école** : il est mis à jour régulièrement
 - <https://www.site.ac-aix-marseille.fr/ec-st-martin-de-queyrieres/spip/>

QUELQUES PROPOSITIONS POUR BIEN ACCOMPAGNER VOTRE ENFANT AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE

1 – Notre école s'engage pour le bien être de votre enfant pour favoriser ses apprentissages et sa réussite scolaire.



- Le programme PHARE est mis en place dans l'école
- Si votre enfant rencontre des difficultés, contactez son enseignant et le directeur de l'école

2 - Le rythme de vie de votre enfant : au cours d'une journée de classe l'enfant est fortement sollicité, et la fatigue peut s'accumuler très vite. Or pour réussir dans ses apprentissages, l'enfant a besoin d'arriver à l'école bien reposé et en pleine possession de ses moyens. Quelques grands principes :

- Éviter la multiplication des activités en dehors du temps scolaire.
- Se coucher régulièrement tôt le soir : **les enfants ont besoin d'une vie régulière et la qualité du sommeil influence les résultats scolaires de l'enfant.**
- Se donner le temps de réaliser un bon petit déjeuner le matin avant de venir à l'école.
- Ne pas laisser l'enfant utiliser des écrans et des jeux vidéos avant de venir à l'école, le soir avant de se coucher,...

3 - Être à l'écoute des soucis de l'enfant : l'enfant peut être confronté à diverses difficultés au cours de sa journée de classe, tels que des problèmes relationnels avec d'autres enfants par exemple. Venez en parler **rapidement** avec l'enseignant de votre enfant ou le directeur.

4 - Suivre les résultats de l'enfant : en consultant régulièrement les cahiers et fichiers de votre enfant, et au travers du livret scolaire vous pouvez vous rendre compte des progrès et difficultés de votre enfant. En rencontrant l'enseignant quand c'est nécessaire, vous adapterez mieux votre aide aux besoins de votre enfant en allant dans le même sens que l'enseignant.

5 - L'enfant doit venir à l'école le matin avec toutes les affaires dont il a besoin : voir la liste des fournitures dont votre enfant doit disposer dans son cartable (listes publiées sur le site internet)

6 – Prendre connaissance chaque jour des informations envoyées par l'école et les enseignants sur PRONOTE. Si une information vous échappe, cela peut avoir des conséquences importantes pour votre enfant (par exemple il risque de ne pas disposer des affaires nécessaires à une sortie

Les ouvrages de la bibliothèque parentale au service des parents !

Vous pouvez emprunter gratuitement les ouvrages ci-dessous, qui traitent des grands thèmes de l'éducation des enfants et adolescents :

- Petits tracas et gros soucis
- Cet enfant qui n'écoute jamais
- Papa, Maman, laissez-moi le temps de rêver !
- Mon enfant me dévore
- Parents osez dire non !
- Frères et sœurs ; une maladie d'amour
- 6 – 12 ans, l'âge incertain
- Les étapes majeures de l'enfance
- L'autorité expliquée aux parents
- Vivre heureux avec son enfant
- Il n'y a pas de parent parfait
- Les enfants hyper-sensibles
- Ne leur dites jamais ...
- Il me cherche
- Au cœur des émotions de l'enfant

Merci de vous adresser aux enseignants ou au directeur si vous souhaitez emprunter un livre.

Le réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté - (RASED)

Un Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en Difficulté (RASED) fonctionne dans notre école et travaille en étroite collaboration avec les enseignants.

Vous pouvez faire appel à cette équipe si votre enfant vous semble en difficulté dans ses apprentissages ou dans son adaptation à l'école.

Les demandes d'aide peuvent aussi provenir des enseignants ou de votre enfant.

Pour toute question, information ou demande de rendez-vous, vous pouvez contacter le RASED de L'Argentière la Bessée,

- école La Bessée, rue des écoles 05120 L'Argentière la Bessée

- Téléphone/Répondeur : **07 72 15 42 51**

Mail : rased.largentiere@ac-aix-marseille.fr

Madame, Monsieur,

Le réseau d'aides a une mission de prévention, de remédiation, d'aide à la compréhension du fonctionnement des élèves, et de conseil dans le domaine de la difficulté scolaire. Il a vocation à accompagner les élèves pour leur permettre d'investir au mieux leurs apprentissages, et de progresser. Il peut intervenir dans le cas où les élèves rencontrent des difficultés pédagogiques, mais aussi affectives, relationnelles ou de comportement. Il peut également accompagner les familles dans les procédures de demandes spécifiques d'orientation scolaire pour leur enfant, par exemple.

Il s'agit d'un dispositif qui fait partie du service public d'Éducation. Son intervention est donc gratuite, et a lieu dans les écoles, aux horaires de classe, de la petite section de maternelle au CM2. Il peut être sollicité par les enseignants ou les familles.

Les modalités et les objectifs de prise en charge par l'enseignante spécialisée sont variables, et s'adaptent à chaque situation (prise en charge individuelle, en petit groupe, dans l'espace classe ou dans une salle séparée, sur une période plus ou moins longue...)

L'intervention de la psychologue scolaire, pour les prises en charge individuelles, entretiens ou passations de tests, a lieu hors de la classe. Certaines actions, de prévention notamment, peuvent se tenir conjointement avec l'enseignante spécialisée.

Dans tous les cas, les prises en charge des élèves seront toujours soumises à l'accord préalable et écrit de leur(s) responsable(s) légal(aux), et précédées d'un entretien avec eux.

Si vous souhaitez plus de renseignements sur le RASED, ou si vous souhaitez solliciter son intervention, vous pouvez vous adresser aux enseignant(e)s ou Directeur(trice) de l'école, ou bien contacter directement le réseau d'aides, de préférence par mail (nous conviendrons ensuite avec vous d'un rendez-vous téléphonique), aux coordonnées suivantes :

rased.largentiere@ac-aix-marseille.fr - 07 72 15 42 51

Pour terminer, nous tenons à souligner que le travail d'équipe école-famille est primordial pour que chaque élève puisse construire une scolarité épanouie et réussir dans ses apprentissages. Le RASED en est un partenaire privilégié.

Cordialement, Anne-Claire BEL et Laura ROCHER - RASED de l'Argentière-la-Bessée

Le service de santé scolaire

Ce service dépend de la Direction Académique des Hautes-Alpes. Il s'occupe des enfants de la grande section jusqu'au CM2.

- Centre Médico-Scolaire
- École du Prorel, avenue René Froger
- 05100 Briançon
- Tél. 04 92 21 53 84 - Fax 04 92 21 53 41
- e-mail : sante.scolaire@mairie-briancon.fr

Le service de protection maternelle et infantile (PMI)

Ce service dépend du Conseil Départemental des Hautes-Alpes. Il s'occupe des enfants de petite section et moyenne section.

Maison des solidarités,

Rue René Froger

05 100 Briançon

Tél : 04 92 21 11 49

Fax : 04.92.21.21.35

Une visite médicale est organisée au cours de la petite section ou de la moyenne section.

Le projet d'accueil individualisé

Si votre enfant présente un souci de santé important (asthme, allergies alimentaires ou respiratoires), nous pouvons organiser avec vous et le médecin scolaire, un projet d'accueil individualisé qui prévoit la conduite à tenir à l'école si nécessaire ; prendre contact avec le directeur.

ASSURANCES SCOLAIRES

Les enfants doivent être obligatoirement assurés **en responsabilité civile et en individuelle accident** pour pouvoir participer à toutes les activités proposées par l'école.

Vous devez faire parvenir à l'école le plus rapidement possible l'attestation correspondante sur laquelle devront clairement figurer les mentions 'responsabilité civile' et 'individuelle accident'.

Usage des photos d'élèves

A l'occasion de sorties ou d'évènements organisés par l'école, des parents sont susceptibles de prendre des photos.

Les photos qui présentent des élèves ou adultes de l'école ne peuvent pas être publiées sur internet (blogs, sites, réseaux sociaux, ENT) sans l'accord écrit des personnes concernées ou de leurs représentants légaux. **Les parents sont responsables de l'usage qu'ils feront de ces photos.**

Les services proposés par la mairie : garderie et cantine

1) La garderie :

- La garderie est un service proposé par la Mairie. La surveillance des enfants est assurée par le personnel communal
- **La garderie est gratuite jusqu'à 16h45. A partir de cet horaire, elle sera facturée 1.50 € de l'heure, toute heure commencée sera due ; la deuxième heure sur la base du prix d'une demi-heure.**

Les horaires :

- 7 h 30 - 8 h 20 / 12 h 00 - 12 h 30 / 13 h 00 - 13 h 30 / 16 h 10 – 18 h 15
- **Lorsque les parents veulent inscrire leur enfant à la garderie du soir, ils doivent le faire sur le PORTAIL FAMILLE de la mairie au plus tard le jour même avant 12 h :**
 - o <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintMartinDeQueyrieres05120/accueil>

2) Le restaurant scolaire : les repas sont confectionnés sur place.

Les parents doivent inscrire les enfants directement sur le PORTAIL FAMILLE de la mairie, jusqu'au dimanche minuit pour la semaine en huit.

- <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintMartinDeQueyrieres05120/accueil>

Le prix du repas est fixé à 4,80 € pour un enfant et à 4.40 € pour deux enfants et plus scolarisés à l'école.

Les responsables des divers services

- La journée d'un enfant est constituée de différents temps qui se succèdent avec des adultes différents pour les encadrer selon la journée et donc des responsables différents

- Voici quelques repères qui devraient vous permettre de vous adresser aux personnes compétentes et responsables.

| | |
|--|--|
| Pendant les horaires de cours | Responsabilité du directeur et des enseignants : 04 92 21 34 76 |
| Pendant les services de garderie et cantine | <p>C'est Géraldine CROUX qui assure la coordination des services périscolaires. Voir le règlement intérieur des services périscolaires.</p> <p>Pour la contacter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aller dans la rubrique carnet de liaison • puis dans la rubrique carnet personnel • puis cliquer sur nouveau message • puis choisir le bon destinataire dans la catégorie Personnel : Géraldine Croux <p>Responsabilité de la mairie : 04 92 21 04 06</p> |
| Pendant les temps du ramassage scolaire | <p>Pour les villages de La Rochette / le Villaret / Iscle de Prelles et Villard Meyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité de la Région Sud <p>Pour les villages Saint Martin / Queyrières / Ste Marguerite et Prelles et les transports du midi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité de la communauté de communes : 04 92 23 11 17 |

Le transport scolaire

Une partie de ce service est financée par la Région Sud, et l'autre partie par la communauté de communes du Pays des Ecrins : certaines lignes seront donc assurées par la Région Sud et d'autres par la communauté de communes.

Les parents peuvent consulter les horaires des arrêts des cars dans les hameaux sur le site internet de la mairie.

Quelques rappels importants :

- Le ramassage scolaire fonctionne : le matin, à midi (sauf pour Villard Meyer), en début d'après-midi (sauf pour Villard Meyer) et le soir.
- **Tout élève qui utilise le ramassage scolaire doit être détenteur de la carte de transport** délivrée soit par la région Sud, soit par la communauté de communes, en fonction des lignes utilisées.
- Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés et récupérés à l'arrêt du car par un adulte. Tous les élèves de maternelle et élémentaire sont sous la responsabilité des parents jusqu'à la montée dans le car et dès qu'ils en descendent.
- **Lorsque les parents veulent inscrire leur enfant au ramassage scolaire pour rentrer à la maison à midi, ou le soir, ils doivent le faire sur le portail famille au plus tard la veille avant minuit pour le transport du midi et le jour même avant 12h pour le transport du soir :**

○ <https://portail.berger-levrault.fr/MairieSaintMartinDeQueyrieres05120/accueil>

Le réseau Les Ecrins

L'école Les prés verts fait partie du réseau des Ecrins. Le réseau comprend :

- **3 lycées** : Lycée d'Altitude à Briançon, Lycée d'Embrun, Lycée professionnel d'Embrun
- **3 collèges** : Les Giraudes, Les Garcins, Vauban
- **56 écoles** de la Grave à Savines
- **Plus de 7 500 élèves et 650 enseignants**

Voir toutes les informations sur le site du réseau :

<https://www.site.ac-aix-marseille.fr/reseau-lesecrins/spip/>

Principaux objectifs retenus :

- Renforcer la fluidité des parcours
- Renforcer les liens entre les acteurs du réseau
- Promouvoir l'ouverture de l'école